

La préparation du Budget Primitif de l'Établissement

1 jour 3 heures

Programme de formation

Public visé

- Vous assurez des fonctions de direction dans les secteurs de la culture
- Vous assumez une responsabilité d'élu dans une collectivité,
- Vous êtes agent de l'État ou d'une collectivité territoriale.

Vous devez faire face à des situations de plus en plus difficiles et vous êtes à la recherche d'améliorations pour votre structure et pour vos projets. Nous vous proposons une série d'ateliers, pour discuter, échanger et créer de nouvelles perspectives. Des occasions d'enrichir votre expérience, de consolider et de développer vos compétences et de répondre aux difficultés rencontrées.

Objectifs pédagogiques

- Mieux appréhender le cycle budgétaire de l'établissement
- Comprendre les différentes étapes d'élaboration du budget primitif avec les personnes publiques et les membres du Conseil d'administration

Description / Contenu

Le Budget Primitif (BP) de l'établissement représente l'acte constitutif fondamental obligatoire du cycle budgétaire annuel. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer des opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la nouvelle période budgétaire. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées non réalisées en fin de l'exercice.

Grâce au Débat d'Orientation Budgétaire, l'établissement dispose d'orientations à déployer sur l'exercice à venir. Le Budget Primitif concrétise au plan budgétaire cette volonté politique portée par le Conseil d'administration et par les personnes publiques apportant les contributions budgétaires de base (les contributions statutaires). Dans ce cadre, quels sont les points de vigilance à retenir pour son élaboration, la négociation et la validation du BP? Quelles méthodes sont à mettre en œuvre entre le DOB/ROB et le BP ? Comment le budget primitif s'inscrit-il dans le cycle budgétaire de l'établissement ?

Les thèmes qui seront abordés

- La préparation du budget primitif
- Les échéances de validation du Budget Primitif
- Le formalisme, la présentation du Budget Primitif (sections et chapitres)
- Les informations communicables et la vigilance à apporter au chapitre 012
- Les responsabilités respectives des personnes publiques, du Conseil d'administration et la direction de l'établissement
- La sincérité du budget primitif au regard des statuts et des orientations prioritaires de l'établissement
- Les organes de contrôle

Méthode

Un questionnaire est adressé en amont de l'Atelier pour recueillir les questions prioritaires à traiter. Les contenus sont ajustés en fonction des questions posées par les participants et participantes.

Invitation d'un Grand témoin





Cyril DUQUESNE – Il apporte durant plusieurs années son expertise en qualité d'administrateur puis de directeur adjoint et administratif de l'EPCC Théâtre de Bourg-en-Bresse. Animateur de réseau avec le Groupe des 20 Auvergne Rhône Alpes, Il dispose d'une vision transversale des modes de gestion et de leur mutation

Animation de l'Atelier

Didier SALZGEBER – Directeur de l'Atelier VersoCulture – Atelier de coopération. Fondateur et directeur de l'Atelier VersoCulture apporte une contribution, en qualité de coopérateur culturel, aux débats publics sur la place des arts et de la culture et à l'accompagnement de nouveaux projets portés par les acteurs publics et professionnels. Il est à l'initiative du <u>Comité national de liaison des EPCC</u> en 2003 et de l'Institut de Coopération pour la Culture en 2011.

Informations concernant les Bons de commande pour l'entreprise MS FORMATION

Le paiement par mandat est possible : l'inscription sur ce site est une préinscription qui sera validée dans un second temps. Lors de votre inscription, merci d'indiquer que vous souhaitez obtenir un devis afin d'établir un Bon de commande. La facture sera adressée à votre organisme après l'Atelier sur service fait. Je reste à votre disposition pour toute information.

- Télécharger le KBIS
- Télécharger le RIB
- Télécharger SIRET APE

Les Ateliers thématiques de la culture ne sont pas éligibles aux financements de OPCO.